

*Communiqué de presse***Conférence de presse annuelle 1999**

L'Organisation européenne des brevets devant des décisions importantes

La forte progression des demandes de brevet se poursuit

Munich, le 16 juin 1999 – L'Office européen des brevets (OEB) a connu un exercice couronné de succès : le nombre des demandes de brevets a continué à augmenter en 1998, pour atteindre un nouveau chiffre record de 113 340 (+ 13 %). La part des demandes provenant des 19 Etats membres de l'Organisation européenne des brevets est passée à 50,2 % (+ 0,1 point). L'OEB a réagi à cet accroissement de la charge de travail par une nette hausse de la productivité, prenant ainsi des mesures importantes pour résorber les arriérés. En 1998, le Conseil d'administration de l'Organisation européenne des brevets a approuvé une nouvelle baisse des taxes européennes de procédure. Parallèlement, le Conseil a également entrepris un pas décisif vers une révision de la Convention sur le brevet européen et, partant, vers un élargissement de l'Organisation.

Nouvelle baisse des taxes de procédure

En décidant de réduire de 18 % les frais de procédure de l'Office, l'Organisation européenne des brevets a donné une suite logique à la politique d'abaissement des coûts amorcée en 1996. La deuxième étape de la réforme des taxes a pour effet de réduire de 350 DEM la taxe de recherche et de ramener de 2 600 DEM à 1 050 DEM le coût de la protection dans l'ensemble des 19 Etats, soit une diminution de plus de 60 %. Le Président de l'OEB, Ingo Kober, a déclaré à la presse que cette réforme devait rendre l'entrée dans la procédure plus attrayante pour les demandeurs. Il a chiffré les économies potentielles de cette mesure à 85 millions de DEM par an. "Au total, avec la première réforme, nous avons déjà réalisé des économies annuelles d'environ 225 millions de DEM par rapport à 1996."

Conférence intergouvernementale des Etats membres de l'Organisation européenne des brevets

La baisse durable du coût des brevets est également l'un des principaux points qui seront abordés au cours de la conférence intergouvernementale des 19 Etats membres de l'Organisation européenne des brevets organisée par la France, et qui se tiendra à Paris les 24 et 25 juin. Par cette initiative, le Gouvernement français veut entreprendre des réformes nécessaires du système du brevet européen, avant que la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie n'adhèrent à l'Organisation européenne des brevets avec effet au 1^{er} juillet 2002, ce qui élargira cette

Europäisches Patentamt (EPA)
European Patent Office (EPO)
Office européen des brevets
(OEB)
Erhardstr. 27
D-80331 München
EPA/EPO/OEB
D-80331 München
☎ +49-89/2399-5012
fax +49-89/2399-2850
telex 523656 eopm d

Delegatie Den Haag
Branch at The Hague
Département de La Haye
Postbus 2
Postbus 5816
NL-2280 HV Rijswijk
☎ +31-70-340-2040
fax +31-70-340-3016
telex 1651 eopm

Representative Berlin
Branch at Berlin
Bureau de Berlin
Postbus 1010
D-1000 Berlin
EPA/EPO/OEB
D-1000 Berlin
☎ +49-30-227010
+49-30-22701440

Representative
Branch at
Bureau de
Postbus 23
D-1000 Berlin
☎ +49-30-227010
+49-30-22701440

dernière à 27 Etats. Cette conférence portera également sur d'autres thèmes essentiels, tels qu'une défense plus efficace et plus rapide des brevets européens devant les tribunaux nationaux et la révision d'aspects importants de la Convention sur le brevet européen. Selon Ingo Kober, cela devrait garantir que les demandeurs de brevets, et surtout les petites et moyennes entreprises en Europe, puissent à l'avenir également se fier à un système de brevet européen rationnel, efficace et peu onéreux.

Forte progression des demandes

Pendant l'année sous revue, l'utilisation du brevet européen a une fois de plus dépassé toute attente. Les 113 340 demandes de brevet déposées représentent déjà presque le quadruple du maximum de 30 000 demandes par an escompté à l'origine. Ce qui frappe particulièrement, c'est l'augmentation des demandes de brevet européen déposées dans le cadre d'une procédure internationale, à savoir le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ces demandes, dites demandes euro-PCT, représentent environ 60 % des demandes de brevet européen. Le nombre des demandes européennes directes et des demandes euro-PCT entrées dans la phase de délivrance européenne a lui aussi considérablement augmenté, de sorte que l'OEB a présenté une progression remarquable dans tous les domaines des demandes par rapport à l'année précédente. Les 19 Etats membres de l'Organisation ont déposé 50,2 % (+ 0,1 point) des demandes, les Etats-Unis 28,6 % (+ 0,5 point) et le Japon 16,8 % (-0,8 point). Parmi les pays européens, la majeure partie des demandes ont été déposées par l'Allemagne (16 117; 19,6 %), qui voit sa part progresser de 0,8 point. La Suède, la Belgique, l'Autriche, l'Italie et la Suisse ont également enregistré des nombres de demandes en partie nettement supérieurs à ceux de l'année précédente, tandis que la France (5 644 demandes, -0,1 point) et la Grande-Bretagne (3 972; - 0,6) accusaient un léger recul.

L'OEB a enregistré le plus grand nombre de demandes dans les sciences médicales (6 883 demandes; + 10,6 %), où les demandeurs américains se sont montrés particulièrement actifs, dans la technique de la communication électrique (6 213; + 22,1 %) et dans les éléments électriques (5 642; 16,5 %). C'est dans ces deux domaines que l'accroissement du nombre des demandes provenant des Etats membres de l'Organisation a surtout été remarquable. Les autres domaines qui ont fortement progressé sont celui des véhicules (2 617; +16,5 %) et celui de la biochimie/génie génétique (2 636; + 15,8 %). L'analyse des statistiques de dépôt montre, selon le Président de l'OEB, que la forte progression des demandes provenant d'Europe s'est surtout fait sentir dans les domaines techniques où les demandeurs ont une activité de dépôt intense. Dans sept des dix domaines les plus importants, les Européens ont rejoint les demandeurs américains et japonais.

Hausse de la productivité

La forte demande de protection par brevet se profile également dans un recours accru aux prestations de l'OEB. Toutes les étapes de la procédure de délivrance ont présenté en 1998 une augmentation sensible de la charge de travail, à laquelle l'Office a répondu par un fort accroissement de la productivité. Le nombre des affaires réglées dans le domaine de la recherche comme dans celui de la procédure d'examen et des recours a de loin dépassé celui de l'année précédente. L'augmentation marquée des procédures internationales se fait

également sentir dans ces domaines : en sa qualité d'administration chargée de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, l'OEB exécute presque 60 % de toutes les procédures PCT, ce qui fait de lui la clé de voûte du phénomène brevet dans le monde. Comme l'a expliqué le Président Kober, les délais contraignants de la procédure internationale de demande et d'examen occasionnent toutefois un accroissement des arriérés à l'OEB. L'Office y réagit par des efforts particuliers en ce qui concerne les projets d'automatisation et le domaine organisationnel, ainsi que le recrutement de personnel. En 1998, l'OEB comptait environ 4 100 agents, dont 240 qui avaient été engagés au cours de l'année.

Esp@cenet® - 30 millions de brevets sur Internet

Comme autre point important de l'exercice, le Président de l'OEB a cité la mise en activité du service gratuit d'information brevets *esp@cenet®* sur Internet. Ce service, qui a été mis au point en collaboration avec les Offices de brevets des Etats membres de l'Organisation, donne accès à plus de 30 millions de brevets du monde entier, et peut être consulté dans toutes les langues officielles des Etats membres, grâce à un masque de recherche uniforme. Selon Ingo Kober, l'Europe a institué avec *esp@cenet®* une nouvelle norme de l'information brevets. En outre, ce système complète parfaitement l'IPR Helpdesk, le nouveau service de conseil de la Commission de l'UE en matière de droits de protection industrielle, qui s'adresse surtout aux petites et moyennes entreprises d'Europe.